



Comité Syndical SCOT du Born
Réunion du 23 mars 2021
Salles 1 et 2 du centre
administratif à Parentis en Born
Compte rendu

Nombre de délégués en exercice : 19

Nombre de délégués présents : 18 (17 uniquement pour le point n°1)

Nombre de délégués votants : 18 (16 uniquement sur le point 1)

Nombre de pouvoirs : 0

Le vingt-trois mars deux mille vingt-et-un à dix-sept heures trente minutes, le comité syndical régulièrement convoqué s'est réuni salles n° 1 et 2 au centre administratif à Parentis-en-Born.

Présents :

Délégués titulaires ou suppléants votants

Madame	Hélène	LARREZET	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Virginie	PELTIER	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Dominique	MINIAU	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Philippe	PASCUTTO	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Vincent	VILLENAVE	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Mickaël	CHAUVIN	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Georges	LALUQUE	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Jean-Jacques	CAPDEPUY	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Sylvain	JUSTER	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Gérard	CARRERE	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Frédéric	POMAREZ	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Gilles	FERDANI	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Sébastien	DESESSARD	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Bernard	VICHERY	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Marie-France	DELEST	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Guy	PONS	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Michelle	BURGAN	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean	SLOSTOWSKI	Communauté de communes de Mimizan

Également présents : M. TESTUD Gilles - DGS CC Grands Lacs
Mmes LANCUENTRE Sylvie et DUVIGNAU Carole - ADACL

Absents et excusés : Mme MALLO Caroline, M. NOAILLES Sébastien (titulaires)
Mme DESTENAVES Marion (suppléante)

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical du SCOT du BORN peut valablement délibérer.

Ordre du Jour :

1. Vote du compte administratif 2020 et Affectation de résultats 2020
2. Vote du compte de gestion 2020
3. Vote du budget primitif 2021 et cotisations 2021
4. Election de deux membres du bureau
5. Mise en compatibilité SCOT/PLU : Convention entre le Syndicat Mixte SCOT du Born et l'ADACL
6. Renouvellement de la Commission Locale de l'Eau : Désignation d'un représentant
7. Questions diverses

1. Vote du compte administratif 2020 et Affectation de résultats 2020

En dépenses :

Sur le chapitre 11 « Charges à caractère général », l'écart constaté de 32 138,43 € € provient pour 30 393 € de l'article 611 « Contrat de prestation de service » : L'ADACL (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales) n'a pas transmis sa facture pour l'observatoire en 2020 (21 000 €). Pour mémoire, le SM SCOT du BORN et l'ADACL ont passé une convention pour le suivi statistique du périmètre SCOT (près de 160 indicateurs dans les domaines de la démographie, de l'habitat, du foncier, de l'économie des déplacements, de l'environnement, des équipements et services, du tourisme, de l'agriculture et des marchés de l'immobilier).

Une autre convention concerne l'Assistance à Maîtrise d'ouvrage rendue par l'ADACL au SM SCOT : elle prévoit un appui dans la rédaction des avis que le SCOT doit rendre lors des phases de consultation propre à l'élaboration des PLU. Aucun avis n'a été sollicité en 2020. L'inscription de 10 000 € n'a donc pas été consommée.

La section de fonctionnement affiche donc une dépense globale de 85 248,57 € pour une prévision de 118 247 €.

En recettes :

Les recettes sont constituées des cotisations 2019 et 2020 des membres. Le titre de recettes pour l'appel des cotisations 2019 avait été émis trop tardivement. Les cotisations ont été perçues conformément aux prévisions pour un montant de 84 529,47 €.

En ajoutant le résultat à reporter de l'exercice 2019 (33 718,2 €.), le total de recettes s'élève à 118 247,67 €.

Le compte administratif est conforme au compte de gestion. Le résultat à reporter s'élève à 32 999,10 €.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020- SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				
	libellé	Prévision	Réalisation	écart
Charges à caractère général - Chapitre 11		97 247	65 108,57	32 138,43
c/6064	Fourniture générale		7,49	- 7,49
c/611	Contrats prestation	31 250	857,00	30 393,00
c/6156	Maintenance logiciel compta CEGID	750	770,69	- 20,69
c/617	Etudes	47 000	43 243,21	3 756,79
c/6225	indemnités comptable et commissaire enquêteur	4 760	4 560,00	200,00
c/6226	avocat + URSSAF commissaire enquêteur	7 415	9 735,96	- 2 320,96
c/6228	Frais divers commissaire enquêteur	762	761,25	0,75
c/6231	Annonces et insertions	1 340	1 335,02	4,98
c/6238	Relations publiques	800		800,00
c/6251	déplacements commissaire enquêteur	1 270	1 269,95	0,05
c/6281	adhésion Club des scot - ALPI - ADACL	1 900	2 568,00	- 668,00
AUTRES CHARGES DE GESTION 65		1 000	140,00	860,00
c/6535	Formation	1 000	-	1 000,00
c/6558	autres contributions obligatoires ALPI		140,00	- 140,00
PERSONNEL INGENIERIE - Chapitre 12		20 000	20 000,00	-
c/6218	Mise à disposition CCGL Personnel	20 000	20 000,00	-
TOTAL		118 247,00	85 248,57	32 998,43
RECETTES				
compte	libellé	Prévision	Réalisation	écart
c/747	Cotisations 2019 ET 2020	84 528,80	84 529,47	0,67
SOUS TOTAL		84 528,80	84 529,47	0,67

RECAPITULATIF CA 2020			
	Mandats émis	Titres émis	Résultat
	85 248,57	84 529,47	- 719,10
Résultat reporté N-1			33 718,20
Résultat à reporter			32 999,10

Le Président quitte la salle. Mme Hélène LARREZET, vice-présidente, fait procéder au vote.

Le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2020
- Décide d'affecter le solde de l'exercice 2020, soit un excédent de 32 999,10 € en report à nouveau créditeur sur la section de fonctionnement 2020.
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents

2. Vote du compte de gestion 2020

M. le Président propose d'approuver et de l'autoriser à signer tous les documents afférents au compte de gestion dressé par le comptable concernant l'exercice 2020 du budget principal. Le compte administratif 2020 est conforme aux états II-I « Résultats budgétaires de l'exercice » et II-2 « Résultat d'exécution cumulé du budget » du compte de gestion concerné.

Le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion 2020
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents

3. Vote du budget primitif 2021 et cotisations 2021

Le Budget Primitif 2021 prend en compte :

En dépenses :

- L'engagement du Programme Local de l'Habitat. Une inscription de 20 000 € est prévue correspondant au tiers d'une prestation évaluée à 60 000 € TTC. Ce montant sera précisé à l'issue de la consultation sélectionnant le bureau d'étude.
- L'ingénierie : 72 000 €. Cela inclut :
 - Au chapitre 11 et notamment à l'article 611 « prestations de services » :
 - La cotisation annuelle 2020 à l'ADACL pour l'observatoire départemental : 21 000 € ;
 - La cotisation annuelle 2021 à l'ADACL pour l'observatoire départemental : 21 000 € ;
 - Une inscription de 10 000 € pour l'engagement de la mission d'analyse de la compatibilité SCOT/PLU proposée par l'ADACL
 - Au chapitre 12 : La convention de prestation de services avec la CC des Grands Lacs pour l'année 2021, soit 20 000 €.

En recettes :

- L'excédent reporté de 32 999,1 €.
- Les cotisations des membres pour 69 750,9

Le budget s'équilibre à 102 750 €.

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2021- SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
	libellé	montant	compte	libellé	montant
Charges à caractère général (hors études)		61 750			
c/611	abonnement site internet	250			
c/611	ADACL Observatoire AMO	52 000			
c/6156	Maintenance logiciel compta CEGID	800			
c/6226	avocat	5 000			
c/6231	Annonces et insertions	1 000			
c/6238	Relations publiques	800			
c/6281	adhésion Club des scot	400			
c/6281	adhésion ALPI	400			
c/6281	adhésion ADACL	1 100			
AUTRES CHARGES DE GESTION 65		1 000			
PERSONNEL INGENIERIE		20 000			
c/6218	Mise à disposition CCGL Personnel	20 000			
BUREAU D'ETUDES		20 000			
c/617	Etude PLH - acompte 33 %	20 000			-
			c/7474	Cotisations 2021	69 750,90
			002	excédent reporté	32 999,10
TOTAL		102 750	TOTAL		102 750,00

Le tableau des cotisations 2021 s'établit comme suit :

	Population DGF du territoire	% popation DGF	COTISATION 2021	Rappel Cotisation 2020	différence 2021/2020
CCGL	36 771	68,2	47 585,49	32 417	15 168
CCM	17 128	31,8	22 165,41	15 171	6 994
TOTAL	53 899	100	69 750,90	47 588	

sources : fiches individuelles DGF 2020

Le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver le budget primitif 2021 et cotisations 2021
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents

4. Election de deux membres du bureau

4-1- Election du troisième membre du bureau

Monsieur le président fait appel des candidatures.

M. NOAILLES Sébastien est le seul candidat.

Il obtient 18 voix.

M. NOAILLES Sébastien est élu membre du bureau.

4-2- Election du quatrième membre du bureau

Monsieur le président fait appel des candidatures.

Mme DELEST Marie-France est la seule candidate.

Elle obtient 17 voix et une abstention.

Mme DELEST Marie-France est élue membre du bureau.

5. Mise en compatibilité SCOT/PLU : Convention entre le Syndicat Mixte SCOT du Born et l'ADACL

Le SCOT du BORN est opposable depuis le 15 septembre 2020. L'article L131-4 et suivants du code de l'urbanisme précise les conséquences de l'opposabilité du SCOT : Lorsque le plan local d'urbanisme, a été approuvé avant le SCOT, il est, si nécessaire, rendu compatible avec ce document dans un délai d'un an ou de trois ans si la mise en compatibilité implique une révision du plan local d'urbanisme. Le comité syndical, réuni le 22 septembre 2020, avait décidé de solliciter l'ADACL, en complément de la mission d'AMO déjà en cours, afin d'évaluer le niveau de cette mise en compatibilité commune par commune. M. le Président présente ce projet de convention avec l'ADACL.

Deux options sont proposées :

- Soit une analyse portant sur l'intégralité des communes
- Soit une analyse portant uniquement sur les communes qui en ferait la demande selon un bordereau de prix défini selon l'ancienneté du PLU

Le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver le projet de convention présenté en séance et comprenant une analyse portant sur l'intégralité des communes
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents

6. Renouvellement de la Commission Locale de l'Eau : Désignation d'un représentant

M. le Président rappelle que le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) des étangs littoraux Born et Buch été approuvé en 2016. Il rappelle le rôle des instances de gouvernance et notamment de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Après les élections locales de 2020, la CLE doit être renouvelée. Le Syndicat Mixte du Bassin, Versant des Lacs du BORN, structure porteuse du SAGE sollicite le SM SCOT du BORN pour désigner un représentant à la CLE.

Monsieur le président propose d'être candidat.

Il obtient 18 voix.

Monsieur le président est désigné représentant à la Commission Locale de l'Eau.

7. Questions diverses :

➤ Programme local de l'Habitat : périmètre, calendrier,

M. le Président propose le montage suivant pour la mise en œuvre du PLH :

- Recrutement d'un chargé de mission Habitat / SCOT par la CC Grands Lacs (conseil communautaire du 30 mars 2021)
- Mise à disposition de cet agent au SM SCOT du BORN dans le cadre de la convention de prestation de services déjà existante entre CCGL et SM SCOT du Born
 - Mission de l'agent pour le SM SCOT :
 - Suivi du SCOT : préparation du comité syndical et des délibérations, suivi des avis relatifs au PLU des communes (convention avec l'ADACL)
 - Engagement du PLH : rédaction du cahier des charges, lancement de la consultation, suivi du BE
 - Mission de l'agent pour la CCGL : Mise en œuvre des attributions de la CC Grands Lacs en matière de logement social : Convention Intercommunale d'Attribution, Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs, Conférence Intercommunale du Logement.
- Délibération de prescription du PLH par les deux communautés de communes à l'échelle des 2 communautés de communes avant l'été
- PLH du BORN : une mission de Bureau d'étude pour l'élaboration du PLH, un seul document mais deux programmes d'actions : un par communauté de communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00

Le Président,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "FP" with a long horizontal stroke.

Frédéric POMAREZ